

Saint Pantaléon de Larche, le 16 mars 2021



COMMUNE DE  
SAINT PANTALEON DE LARCHE

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Saint Pantaléon-de-Larche à bicyclette Opération de promotion du vélo



La commune de Saint-Pantaléon-de-Larche lance une grande opération de promotion du vélo. Si Yves Montant l'a chanté, Saint-Pantaléon-de-Larche veut le mettre en musique avec

---

#### CONTACTS PRESSE :

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - [am.oumedjkane@orange.fr](mailto:am.oumedjkane@orange.fr)

FABIENNE DURIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – [fdurie@mairiesaintpantaleon.fr](mailto:fdurie@mairiesaintpantaleon.fr)

une initiative novatrice qui est une première dans le département. Cette offensive en direction du vélo se déploie dans trois directions différentes.

Première direction à travers un partenariat avec l'Agglo qui vient d'arrêter son schéma cyclable et propose un dispositif de fonds de concours, par le biais d'une convention décennale dans laquelle l'Agglo apporte un concours de 20% aux opérations de création de piste cyclable. Avec l'adoption du nouveau PLU, la commune a défini ses priorités en matière d'itinéraire cyclable. Elle trouve ainsi un premier moyen de financement. Deuxième direction, une liaison cyclable entre le bourg et Bernou. Afin de joindre le geste à la parole, la commune a prévu à son budget 2021 de réaménager son entrée de bourg, avenue du Colombier, depuis le giratoire jusqu'au pont sncf. Cette entrée de bourg va bénéficier d'une enveloppe de 210 000 euros et sera ouverte aux cycles. L'itinéraire jusqu'à Bernou sera réalisé en régie par les services techniques municipaux et empruntera le secteur de Vermeil et le secteur des Horts pour rejoindre le quartier de l'école de Bernou où les circulations douces sont déjà aménagées au titre du plan d'aménagement de bourg qui vient de s'achever.

La troisième direction, est une innovation à l'échelle du département puisque la commune de Saint-Pantaléon-de-Larche sera la première à mettre en œuvre pour son personnel la prime dite de mobilité durable. Cette prime est versée aux agents municipaux qui vont travailler au moins 100 jours par an à vélo ou en covoiturage. Il s'agit pour la collectivité de donner l'exemple et inciter à des comportements plus vertueux. Le cadre communal s'y prête et il s'agit d'une initiative de plus en direction de la transition écologique. Saint-Pantaléon-de-Larche a en effet déjà mis en œuvre de nombreuses actions dans ce domaine avec l'achat de véhicules électriques, la production photovoltaïque, le zéro phyto, ... Des agents municipaux sont déjà volontaires.

---

**CONTACTS PRESSE :**

ANNE-MARIE OUMEDJKANE – Adjointe à la Communication – Tel – 06 86 97 11 20 – Courriel - [am.oumedjkane@orange.fr](mailto:am.oumedjkane@orange.fr)  
FABIENNE DURIE – Chargée de Communication – Tel – 05 55 86 15 34 – Courriel – [fdurie@mairiesaintpantaleon.fr](mailto:fdurie@mairiesaintpantaleon.fr)